



Groupe de travail départemental « éducation prioritaire »



Lundi 7 décembre 2014

La dotation 2015 pour les 139 collèges de la région Auvergne, est de 5 REP+ et de 6 REP. La classification en RRS est supprimée.

Cette dotation reste insuffisante pour prendre en compte l'existant, qu'advient-il des collèges qui ne seront pas reconduits dans le dispositif et comment prendre en compte les nouvelles situations ?

Situation académique à la rentrée 2014		
Catégorie	Collège de secteur	
	Puy-de-Dôme	Allier
REP+	Clermont La Charme	
ECLAIR	Clermont Albert Camus	Montluçon Jules Verne
		Montluçon Jean Zay
RRS	Clermont Charles Baudelaire	Cusset Weyer
	La Monnerie-le-Montel La Durolle	Dompierre-sur-Besbre Louis Pergaud
	Thiers Audembron	Le Mayet-de-Montagne Jules Verne
		Lurcy-Lévis Boutry
		Moulins Emile Guillaumin
		Tronget Delbo

Les interventions du SNUipp-FSU au cours du groupe de travail :

- 1/ Prise en compte du critère de ruralité
- 2/ Recensement des besoins des écoles et pas simplement des secteurs de collèges, pour identifier celles qui isolément pourraient relever du dispositif d'éducation prioritaire
- 3/ Quantification des moyens nécessaires pour répondre à ces besoins
- 4/ Intégration de nouveaux collèges : St-Eloy-Les-Mines, Clermont Oradou et Maringues ...
- 5/ Maintien de Clermont Charles Baudelaire
- 6/ Pas de sortie du dispositif « éducation prioritaire » sans accord des équipes éducatives et des conseils d'écoles concernés (La Monnerie-le-Montel et Audembron particulièrement concernés)
- 7/ Proposition d'écoles repérées comme étant susceptibles d'intégrer le dispositif (sur la base d'informations qui nous ont été transmises : Clermont Victor Hugo, Clermont Anatole France, Clermont Jean Moulin, Clermont Jean Zay, Clermont Victor Duruy, Maringues Anatole France, Randan et Cournon Lucie Aubrac.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire devrait être arrêtée au cours d'un prochain comité ministériel. Elle sera valable pour 4 ans.